



Paris, le 03 février 2020

« L'accès au crédit immobilier sera maintenu »

L'accès au crédit immobilier sera maintenu, sans le moindre doute. Il y a un bon modèle français du financement immobilier, qui inclut des taux d'intérêt fixes et la prise en compte des revenus, et non de la valeur du bien acquis.

C'est justement pour préserver notre modèle qu'il est très important de conserver :

- une mensualité raisonnable, qui ne dérive pas au-delà de 33 % des revenus perçus,
- et une durée de remboursement qui ne dépasse pas 25 ans.

Face à certaines dérives observées [des banques], n'attendons pas de voir surgir des problèmes de remboursement ou une crise financière : il serait trop tard pour agir.

Il s'agit de protéger les ménages et non de les exclure du crédit immobilier. Certains chiffres qui circulent du côté des banques n'ont aucun fondement. Ils ne tiennent pas compte de l'épargne que les ménages peuvent mobiliser facilement - dont leur assurance-vie -, ni des flexibilités prévues.

Ainsi, la production d'une banque en matière de crédits immobiliers pourra, jusque dans la limite de 15%, ce qui est significatif, aller au-delà de ces deux règles.

Et au sein de ces 15%, nous avons demandé que les trois quarts soient réservés aux primo-accédants, mais aussi de façon générale à tous ceux qui acquièrent leur résidence principale pour justement ne pas les exclure.

Enfin, nous demanderons aux banques un compte-rendu dans les mois qui viennent sur :

- la mise en œuvre du respect de ces deux règles de bon sens,
- l'application de la flexibilité prévue.

Nous contrôlerons, et s'il y avait des problèmes particuliers, nous en discuterions avec chacune d'entre elles, avant de passer éventuellement à une phase plus contraignante.

Le crédit immobilier continuera de croître en France, sur des bases plus saines et plus durables.

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous    

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00